



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 270/2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 32

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à quatorze heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatre avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Denis SABON, 1^{er} adjoint au Maire.

- Pour : 30
- Contre : 00
- Abstention : 02

Etaient présents

M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 14. avril 2023

Absents représentés

M. Xavier MARQUOT représenté par Mme Joëlle EICKMAYER
Mme Christine JOUFFRE représentée par Mme Christiane LAGIER
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Catherine GASPA
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON

Absents

M. Yann BOMPARD
Mme Marie-France LORHO
Mme Yannick CUER



N° 270/2023

Rapporteur : M. Denis SABON

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et D.2342-11 ;

Vu la délibération n°268/2023 du Conseil municipal du 11 avril 2023 relative à l'adoption du Budget Annexe Pompes Funèbres 2022 et les décisions modificatives ;
Président de séance permettant la signature des délibérations des Comptes Administratifs pour l'exercice 2022 ;

Vu l'instruction comptable M 4 ;

Vu le Budget Annexe Pompes Funèbres 2022 et les décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il est établi le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes ;

Considérant qu'au cours de l'exercice 2022, Monsieur le Maire a normalement administré les finances du Budget Annexe Des Pompes Funèbres de la Ville d'Orange, en assurant le suivi de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le compte Administratif 2022 s'établit comme suit

POMPES FUNEBRES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	31 631,01 €	91 319,87 €	720 549,30 €	774 789,15 €	752 180,31 €	866 109,02 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	/	59 688,86 €	/	54 239,85 €	/	113 928,71 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	543 373,22 €	/	544 680,81 €	/	1 088 054,03 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	/	603 062,08 €	/	598 920,66 €	/	1 201 982,74 €

Afin de procéder au règlement définitif de ce budget 2022 et après avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2023 ;

**A l'unanimité (2 abstentions : Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN)
Le Maire s'étant retiré,**

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif du **BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES** (Maquette budgétaire en annexe).

Article 2 : de constater les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion.

Article 3 : d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2022 tels que résumés ci-dessous :

Un excédent d'exploitation 2022 de :	+ 54 239,85 €
Un excédent d'exploitation cumulé 2021 de :	+ 544 680,81 €
Soit un excédent de clôture définitif 2022 d'exploitation (002) de :	+ 598 920,66 €

Un excédent d'investissement 2022 de :	+ 59 688,86 €
Un excédent d'investissement cumulé 2021 de :	+ 543 373,22 €
Soit un excédent de clôture définitif 2022 d'investissement (001) de :	+ 603 062,08 €

Soit un excédent total 2022 hors Restes à Réaliser cumulé des deux sections de :
+ 1 201 982,74 €

LE PRESIDENT DE SEANCE
1^{er} Adjoint au Maire
Denis SABON

